

CHARTRE D'ENCADREMENT des étudiants en soins infirmiers de Lorraine

La charte formalise les engagements entre les structures d'accueil et les IFSI à l'égard de la formation clinique des étudiants en soins infirmiers.

Les métiers du soin évoluent et il est important d'inscrire les étudiants dans ses nouveaux parcours (plateau technique ambulatoire, HAD, HDJ, plateau technique d'éducation thérapeutique)

Tous les secteurs sanitaire, médicosocial et social sont concernés par l'accueil des étudiants sous réserve d'un encadrement qualifié.

Elle constitue un support fondateur obligatoire pour les stages qualifiants.

Elle se décline au sein de chaque service.

Elle s'inscrit dans la politique :

- d'encadrement des étudiants
- des structures d'accueil
- dans le référentiel de formation

Elle fera l'objet d'une évaluation régionale.

I) Objectifs de la charte d'encadrement :

- Permettre au service d'accueil et à l'institut de garantir la qualité de la prestation d'encadrement des étudiants infirmiers en stage.
- Constituer un engagement partagé afin de répondre à tous les critères qualité attendus pour l'acquisition des compétences par les étudiants.

II) Responsabilités des acteurs :

La charte est portée à la connaissance et appliquée par l'ensemble des acteurs. **Les partenaires de cette charte garantissent le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des étudiants**

① La structure d'accueil :

La Direction des soins :

Elle est responsable de l'encadrement des étudiants en stage et est garante de l'application de cette charte d'encadrement. Elle est tenue informée des difficultés ou conflits.

* En ce qui concerne les stages au sein de l'Education Nationale, la mission de promotion de la santé en faveur des étudiants et/ou élèves est représentée par l'infirmière conseillère technique départementale (ICTD)

Le service d'accueil :

- Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage
- Chaque étudiant bénéficie d'un tuteur et de professionnels de proximité qui l'encadrent

Chacune des fonctions est définie et occupée par un professionnel identifié au sein de chaque établissement (cf. livret d'accueil)

Le maître de stage :

- représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage
- **exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage*
- est le garant de la qualité de l'encadrement
- met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement
- assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des étudiants placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit
- **accueille l'ensemble des étudiants affectés à sa zone d'exercice*
- peut être personne ressource à l'occasion de l'évaluation de fin de stage.

*ne concerne pas les stages EN → A l'EN, le maître de stage est l'ICTD

Le tuteur de stage :

- **Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il peut le faire temporairement et sur une zone à délimiter (pôle, unité...).*
- Le tuteur est un professionnel expérimenté, il a développé des capacités ou des compétences spécifiques et de l'intérêt pour l'encadrement d'étudiants
- Le tuteur connaît bien les référentiels d'activités, de compétences et de formation des futurs professionnels qu'il encadre
- Le tuteur assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers
- **Le tuteur peut accompagner plusieurs étudiants et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail*
- Le tuteur peut proposer aux étudiants, des échanges autour des situations ou des questions rencontrées
- **Le tuteur facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin*
- Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits

- Le tuteur évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'étudiant
- Le tuteur formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage.

*→ Ne concerne pas les stages de l'EN. De plus, à l'EN, le tuteur est également le professionnel de proximité

Chaque étudiant connaît son tuteur de stage et ses missions.

Les professionnels de proximité :

- Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien
- Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc.,...
- Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression
- Ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé
- **Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière. → ne concerne pas les stages à l'EN*

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes

Les autres professionnels de santé contribuent aux apprentissages de l'étudiant.

② L'étudiant :

Il est acteur et responsable de sa formation. Pour préparer son arrivée, il s'informe des spécificités du service dans le livret d'accueil.

- Il s'engage à respecter les modalités d'organisation du stage
- Il formule les objectifs en cohérence avec le livret d'accueil et son niveau d'acquisition figurant dans le portfolio qu'il présente, complète et fait valider par le tuteur
- Il s'auto évalue dans sa progression au contact des professionnels
- Il intègre une démarche constructive d'apprentissage : il se donne les moyens d'acquérir des compétences à partir des ressources mises à disposition dans le service
- Il s'inscrit dans une logique de réflexion d'analyse de pratique
- Il adopte un comportement responsable, attentif aux personnes et aux biens
- Il est respectueux de la réglementation, des règles professionnelles, ainsi que des règles en vigueur dans la structure d'accueil.

③ Les Instituts de Formation en Soins Infirmiers :

Les IFSI désignent un formateur référent pour chacun des stages et en informent la Direction des Soins ou l'ICTD ainsi que les étudiants.

Le formateur de l'IFSI référent de stage :

- Il s'engage à maintenir avec le service d'accueil des relations régulières

- Il peut être associé dans les travaux des services
- Il est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure
- Il a accès aux lieux de stage et peut venir encadrer un étudiant sur sa propre demande ou celle du tuteur de stage. Il régule les difficultés éventuelles
- Dans le champ de cet encadrement, la pratique d'actes professionnels ne relève pas de son rôle.

Son rôle :

- Assurer la coordination avec l'établissement d'accueil
- Accompagner les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de suivi de la formation
- Contribuer à la formation clinique de l'étudiant et à l'analyse de ses pratiques
- Communiquer avec le tuteur et le maître de stage afin de suivre le parcours de l'étudiant
- Organiser des rencontres avec les étudiants sur les lieux de stage ou à l'IFSI

III) Les outils :

① Le livret d'accueil :

Il est spécifique à chaque lieu de stage, il comporte :

- Les éléments d'information nécessaire à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de services ou d'unités, population soignée, pathologies traitées, orientation médicale du service...) → *sauf pour stages EN*
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver
- Les actes et activités qui lui seront proposés
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir
- La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage
- Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretien à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

② Le portfolio :

- Il sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage durant l'ensemble de la formation
- Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers
- Il est rempli par l'étudiant et le tuteur et est consultable par tous
- Il est utilisé par le tuteur pour réaliser l'évaluation de la progression de l'étudiant lors de chacun des stages
- Il est utilisé par le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant pour réaliser des bilans semestriels d'acquisition.

IV) Conclusion :

La charte fera l'objet d'une évaluation régionale permettant ainsi une réactualisation en fonction de l'évolution des missions du service d'accueil et/ou des objectifs de formation clinique des étudiants